

**SEMILOGIE DE LA PARACHA « KEDOCHIM »**  
 SUITE DE L'ETUDE DU VERSET 2 (abord de la deuxième moitié)

Résumé antérieur :

I - Le Rouleau donne au vocable **Ada** (assemblée) le sens restrictif ne concernant que ceux ayant mission de témoignage. C'est à eux seuls que Moïse s'adressera donc. Ce vocable est à distinguer de **Kahal** pour une assemblée élargie, indifférenciée, témoin ou non, formant la cohorte du Sinaï

Rappel (Lévitique 19:1-2) « *L'Eternel parla à Moïse en ces termes : « Parle à l'ensemble de l'assemblée des fils (?) d'Israël ( **Bné** Israël ) et dis leur : Soyez saints car Je suis Saint*

Vaydaber Adonaï él Moché lémor : Dabér él kol adat bné Israél vé amarta aléhém :

**EN JOUANT SUR UN SEUL DU DOUBLE SENS DE **BNÉ**, ( FILS) SEUL RETENU PAR MAINS ÉCRITS TALMUDIQUES OU RABBINIQUES PRÉTENDUS « ORTHODOXES » ET RAPPELÉS CI DESSOUS , LES FEMMES DEVRAIENT-ELLES ÊTRE PRÉTENDUMENT EXCLUES DE LA CONNAISSANCE , ET PAR LA MÊME, À L'ACCÈS À UNE SAINTETÉ QUI LEUR SERAIT ILLUSOIRE ?**

**Bné** a en effet deux sens ( soit **fil**s ou soit **enfants**). Or bien des rabbins du Talmud ou même actuels ont exploité cette dualité sémantique pour ne retenir que le seul sens mâle de **Ben** et prétendre ainsi justifier, à leurs yeux, un inadmissible sexisme persistant contre les femmes.

Il importe donc, toutes références peu réfutables du Rouleau à l'appui, de démontrer sans faille, pourquoi ce courant talmudique et rabbinique qui entretient la désinformation est objectivement irrecevable. Il relève d'affirmations péremptoires arbitraires et infondées car strictement en rien conformes aux données toutes contraires et objectives de la Thora

Dans cette entretien, nous examinerons la position sexiste des traditionnalistes puis, dans le prochain entretien, toutes les références du Rouleau qui la contredisent et la réfutent

## I – LES CLICHES SEXISTES TALMUDIQUES ET RABBINIQUES SUR **BNÉ** ALLANT A L'ENCOTRE DE L'IDÉE MÊME D'ENVISAGER UNE SAINTETÉ FÉMININE

### A – DANS LE TALMUD :

Une première lecture sexiste de **Bné** se trouve dans le talmud dit « divin » (sic) et est reprise par certains depuis. Quand on lit les augustes pensées de certains « *docteurs de la Loi* » (sic) les chances pour que les femmes accèdent à une sainteté sont forcément inenvisageables. Ainsi :

Dans le traité **Kid. 30 a** : (je cite) « *S'il est écrit « tes fils » c'est pour en exclure les filles* »

NB : avec le strict même raisonnement, on pourrait aboutir à de multiples dénaturations du message de la Loi. Imaginons ainsi un exemple **fictif** de la même facture en prenant **Exode 21, 12** : « *S'il est écrit : « Celui qui frappe à mort un homme sera puni de mort* », c'est pour exclure qu'une telle punition frappe celui qui tue une femme »

Dans le traité **Sot. 3,4** :

« **Quiconque enseigne la torah à sa fille agit comme s'il l'initiait à l'obscénité** »

NB : Haro donc sur les célèbres filles de Rachi – que tout un chacun croyait pourtant de bonnes mœurs

Dans le traité **p. Sot. 19 a** :

« **Mieux vaudrait que les paroles de la Tora fussent consumées par le feu plutôt que communiquées à des femmes** »

NB Certains doivent donc se réjouir des tristement célèbres autodafés historiques de nos parchemins ? )

Dans le traité **Yoma 66 b** :

« **Une femme n'a rien à apprendre si ce n'est qu'à se servir du fuseau** »

Dans le traité **Sota 3, 4** :

« **Parmi les destructeurs du monde, il y a les pharisiens du sexe féminin** »  
( NB : c'est-à-dire les femmes ayant une connaissance et piété excessive ) »

Dans le traité **Genèse R 18, 1** :

« **La femme doit rester chez elle tandis que l'homme doit circuler en public et acquérir l'intelligence en fréquentant les autres hommes** »

Pis ! Le sexe féminin serait même dangereux et versé dans la sorcellerie

Dans le traité **Yoma 83, b** :

« **Les femmes sont abandonnées à la sorcellerie** »

Dans le traité **Pirké Aboth 2, 8**

(jusqu'à même Hillel qui disait) : « **Marbé nachim, marbé Kchafim** »  
« **Plus il y a de femmes, plus il y a de sortilèges** »

Dans le traité **Sanhed. 67, a** :

« **La majorité des femmes incline aux maléfices. C'est pourquoi le verset de l'Exode 22,17 qui dit que : « La sorcière, tu ne la laisseras pas vivre » n'a été rédigé qu'au seul féminin** »

(NB : ce n'est pas parce que l'on cite un seul sexe, que cela implique que l'on exclut systématiquement l'autre Malheureusement ce type de raisonnement primaire pullule.)

Dans le Traité **Men, 43 b**

« **Béni soit tu, mon D. de ne pas m'avoir fait naître femme** » repris en certains rituels – ou lors des mariages : « **que D. vous donne des garçons** »

## **B – PUIS AU MOYEN ÂGE :**

Même un sage aussi éclairé que **MAIMONIDE** aurait manifesté, à son niveau, un fort sectarisme quant à l'étude par les femmes. Ainsi :

2

« **Les Sages ont ordonné qu'un homme n'enseigne pas la Torah à sa fille,**

« *parce que la plupart des femmes n'ont pas la volonté d'esprit qu'il faut pour étudier, et transforment les paroles de la Torah en vain bavardage* (\*)  
« *par la pauvreté de leur esprit* »(traduction Rabbin Pauline Bebe – Le judaïsme libéral)

(\*) Maimonide ferait sans doute ici référence implicite à **Kid. 49 b**

« *Dix mesures de paroles sont descendues en ce monde.*  
« *Les femmes en prirent neuf et les hommes une* »

## C – DE NOS JOURS :

Cette misogynie n'a pas disparu depuis, bien au contraire et loin s'en faut !

Dans les milieux dits orthodoxes et traditionnels juifs ce sexisme fait même partie intégrante du mode de pensée *religieusement correct* d'un bon lot d'entre eux.

Donnons une première illustration pratique de ce sexisme doctrinal actuel : ( où *Banim* est exclusivement interprété come « fils » en préférence sexiste)

### Un exemple français d'abord.

Dans le site officiel du campus numérique juif **AKADEM**, le 'rabbin' Gérard Zysek, directeur de la yéchiva des étudiants se fait le défenseur de cette position « *talmudique* » dans une vidéo, où il cherche à nous convaincre du bien fondé de sa lecture misogyne et sexiste.

Après de multiples circonvolutions sur 42 minutes ( sur des thèmes hors sujet qui me rappellent étrangement certains extraits en diversion des *plaideurs* de Molière), il aboutit à une légitimation, selon lui, que les femmes ne soient pas admises à témoigner ni en droit pénal ni en droit civil car **jugées inaptes**. (*Akadem. Regards talmudiques sur l'égalité de l'homme et la femme - Paris février 2007*)

Son explication ? Les femmes seraient trop '*impliquées émotionnellement*' (sic) de par leur nature féminine, et cela rend forcément, selon lui, leur témoignage irrecevable et non crédible. En droit français, on dirait qu'elles sont juridiquement « incapables ».

Autant dire ouvertement et sans détours qu'être une femme juive ce serait être une **handicapée mentale et sociale** ! Déduisez-en qu'elle est à exclure forcément de la Ada Kédoucha ( assemblée sainte) et que le « *Soyez saints car Je suis saint* » ne saurait donc d'évidence concerner la gente féminine exclue du témoignage, alors qu'il s'agit d'un devoir enjoint par le Rouleau

Supposons même qu'il y ait eu, par hypothèse d'école, « *un embryon de début de commencement de soupçon* » de fondement à cette assertion de toute stupidité de l'existence d'une émotivité *spéciale* féminine, (*c'est un médecin qui est aussi psychologue qualifié qui vous dénonce cette absurdité*).

Le conférencier « officiel » de Akadem fait, par là, une corrélation qui fait ses preuves sur les crédules : l'usage d'un **sylogysme** sans lien de corrélation (et qui est à la base même de la manipulation des esprits par la Guématría qui permet de corréler le tout et son contraire pour qui maîtrise l'hébreu).

De même ce conférencier y aborde le viol et déclare :

- qu'un homme forcé au viol a un droit légal de recevabilité à témoigner et qu'il est tout à fait habilité à porter plainte comme victime,
- alors qu'une femme violée, ne saurait avoir ce droit de victime Sauf s'il y a deux témoins hommes ( et exclusivement hommes) qui attestent ses dires. On imagine la scène !

Quelle est la solution originale proposée par ce « *maître à penser* » du judaïsme

traditionnel français à qui est confiée cette charge d'enseignement prétendue juidaïque ?

Il suggère, en fin de sa vidéo, une solution fort inédite pour améliorer la situation et que je vous livre: Il faudrait, dit-il, que les femmes juives acceptent de se remettre en question pour se débarrasser de leurs travers de femmes et fassent, par exemple, un suivi ....d'analyse thérapeutique !

L'OMS n'a pas encore répertorié cette nouvelle maladie « juive » dans son répertoire : des maladies psychiatriques, à savoir : « être de sexe féminin ».

Hélas. Il ne s'agit en rien là d'un gag! Ceci est vérifiable sur le site officiel de Akadem  
Lien :

<http://www.akadem.org/sommaire/themes/liturgie/5/2/module3721.php>.

### Résumons ce deuxième entretien :

Prenant prétexte de l'ambiguïté du double sens de **Bné Israël**, toute une longue tradition a privilégié une lecture sélective et misogyne prétendant restreindre cette expression qu'aux **seuls fils d'Israël**.

Corrélativement :

Cette exclusion implique un maintien à l'écart des femmes, d'abord de tout enseignement approfondi du Rouleau et, sur le principe, de l'idée même qui devient logiquement inenvisageable, que l'injonction faite à l'assemblée d'un accès à la sainteté ait voulu les concerner aussi.

( A SUIVRE )

Dans notre prochain entretien, nous démontrerons, en deuxième partie toute opposée, et **avec tous nombreux versets probants à l'appui**, pourquoi, par **bné Israël**, il ne faut nullement entendre que cette expression ne concernerait prétendument que les seuls enfants mâles d'Israël, mais bien, tout autant et à stricte égalité, les filles qui sont bien pleinement incluses dans la volonté explicite du législateur de la Thora afin d'orienter **toute** l'assemblée (femmes incluses ) vers une *assemblée témoin de la sainteté divine* (Ada).